

FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON RÈGLEMENT 2020/878/EU DE LA COMMISSION (REACH)

01 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code produit: 1000000, 1001000, 1002000, 1003000, 1004000, 1005000, 1006000, 1007000, 1008000, 1009000, 1010000, 1011000, 1012000, 1013000, 1014000, 1015000, 1016000, 1017000, 1018000, 1019000, 1020000, 1021000, 1022000, 1023000, 1024000, 1025000, 1026000, 1027000, 1028000, 1029000, 1030000, 1031000, 1032000, 1033000, 1034000, 1035000, 1036000, 1037000, 1038000, 1039000, 1080000, 1040000, 1060000, 1080000, 1090000, 1280000, 2000000, 2001000, 2002000, 2003000, 2004000, 2005000, 2006000, 2007000, 2008000, 2009000, 2010000, 2011000, 2012000, 2013000, 2014000, 2015000, 2016000, 2017000, 2018000, 2019000, 1041000, 1140000, 1141000, 1142000, 1143000, 1144000, 1145000, 1146000, 1147000, 1148000, 1149000, 1150000, 1151000, 1152000, 1153000, 1154000, 1155000, 1156000, 1157000, 1158000, 1159000, 1160000, 1161000, 1162000, 1163000, 1164000, 1165000, 1166000, 1167000, 1168000, 1169000, 1170000, 1171000, 1172000, 1173000, 1174000, 1175000, 1176000, 1177000, 1178000, 1179000, 1180000, 1181000, 1182000, 1183000, 1184000, 1185000, 1186000, 1187000, 1188000, 1189000, 1190000, 1191000, 1192000, 1193000, 1194000, 1195000, 1196000, 1197000, 1198000, 1199000

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Attracteur de piège à rongeurs, produit biocide PT 19. Usage professionnel, usage grand public

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SWISSINNO SOLUTIONS AG

Rosenbergstrasse 36

Téléphone +41 71 223 40 16
Fax +41 71 223 40 24
E-mail quality@swissinno.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence France Centre d'Urgences Anti Poison Tel +33 (0)1 40 05 48 48
Suisse Centre Tox Tel 145
Belgique Centre Anti-Poisons +32 70 245 245

02 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange La classification correspond à la liste actuels de la EC, et à été complété par des informations de la littérature spécifique et by des informations de l'entreprise. Le mélange n'est pas classé comme dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage Aucun
conformément au règlement (EC 1272/2008) (CPL):

Mention d'avertissement

FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON RÈGLEMENT 2020/878/EU DE LA COMMISSION (REACH), SuperCat & SuperCat Pro Pièges à Souris et à Rats, Nasse à Souris, Appâts pour pièges et nasse. Piège à Souris NoSeeNoTouch, Seringue d'appât SuperCat

Mentions de danger -

Conseils de prudence pertinents -

2.3 Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB. Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

03 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Description	No. CAS	No. CE	Concentration	Classification	SCL ATE
Beurre de cacahuète (cas ECHA n ° BC-SJ030453- 39)	-	-	100.00%	Non classé	see 11.1.1

Informations complémentaires : Le libellé des avertissements de danger répertoriés se trouve au chapitre 16.

04 PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation Emmenez la personne affectée à l'air frais.

Contact avec la peau Rincer à l'eau avec du savon.

Contact avec la yeux Rincez abondamment les yeux à l'eau.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Traitement symptomatique

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Si vous vous sentez mal, consultez un médecin.

05 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau, CO2, poudre extinctrice, mousse

Moyens d'extinction inappropriés Aucun

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Aucun

5.3 Conseils aux pompiers Pas de mesure particulier nécessaire. Utiliser mesures habituel avec des incendie de plastique.

06 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Aucun

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Aucun

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Aucun

6.4 Référence à d'autres sections Aucun

07 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucun

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conserver dans un endroit sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Lutte contre les rongeurs.

08 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle Aucun

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Aucun

Mesures générales de protection et d'hygiène Aucun

Protection respiratoire Aucun

Protection des mains Aucun

Protection des yeux /du visage Aucun

Protection de la peau Aucun

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucun

09 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Seuil olfactif	dur
Aspect	Appât brun doux.
Odeur	Pas d'odeur
Point de fusion/point de congélation	non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non applicable
Inflammabilité	Aucun
Propriétés explosives	Aucun
Point d'éclair	non applicable
Température d'auto-inflammabilité	non applicable
Température de décomposition	non applicable
pH	non applicable
Viscosité	non applicable
Solubilité	non applicable
Coefficient de partage n-octanol/eau	non applicable
Pression de vapeur	non applicable
Densité relative	non applicable
Caractéristiques des particules	non applicable

9.2 Autres informations

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2 Stabilité chimique Stable aux températures normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

aucun

10.4 Conditions à éviter

Stable dans les conditions normales d'emploi et de stockage.

10.5 Matières à éviter

Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de réactions dangereuses connu.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****11.1.0 Toxicité aiguë** Des noix peuvent susciter des fortes allergies.**11.1.1 Corrosion cutanée/irritation cutanée** Non sensibilisant.**11.1.2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non sensibilisant.**11.1.3 Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Non sensibilisant.**11.1.4 Mutagénicité sur les cellules germinales** Non sensibilisant.**11.1.5 Cancérogénicité** Non sensibilisant.**11.1.6 Toxicité pour la reproduction** Non sensibilisant.**11.1.9 Danger par aspiration** Non sensibilisant.**11.2 Indication des autres dangers** Propriétés endocrinien nocives : aucune**12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Informations écologiques relatives aux ingrédients****Écotoxicité** pas d'infos disponibles**12.1 Toxicité**

-

12.2 Persistance et dégradabilité pas d'infos disponibles**12.3 Potentiel de bioaccumulation** pas d'infos disponibles

12.4 Mobilité dans le sol pas d'infos disponibles

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB pas d'infos disponibles

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne Aucun

12.7 Autres effets nocifs aucun

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets Peut être éliminer dans les déchets ménagers.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI non applicable

Transport par route. ADR/RID (2008/68/EC) non applicable

Transport par chemin de fer. RID (2008/68/EC) non applicable

Transport par mer. IMDG non applicable

14.1 Numéro ONU aucun

14.2 Nom d'expédition non applicable

14.3 Classe de danger pour le transport Pas de matières dangereuses

14.4 Groupe d'emballage non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI non applicable

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation Européenne UE:
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)EU Biocide:
Soumis à la Régulation Biocide (EC) No 528/2012 et la Régulation 1062/2014 (3),
Lorsqu'un produit a bénéficié de la dérogation pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux prévue par L'article 6 du règlement (CE) no 1451/2007, mais n'est pas couvert par l'exemption pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux visés à l'article 2, paragraphe 5, point a), du règlement (UE) no 528/2012, la les substances qu'il contient devraient être évaluées dans le programme d'examen pour les type de produit.
Sous réserve des règles nationales, il doit être autorisé à être mis à disposition sur marché et utilisé jusqu'à la fin de cette évaluation. Depuis le 18 janvier 2024, le dossier sur le beurre de cacahuète en tant qu'attractif PT19 a été validé et est maintenant en cours d'évaluation. SWISSINNO SOLUTIONS AG est actuellement répertoriée comme fournisseur exclusif (Article 95) de la substance active beurre de cacahuète.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

16 AUTRES DONNÉES

Texte intégral des phrases H et EUH -

Phrases S -

Les conseils relatifs à la formation pas nécessaire

Les restrictions d'emploi recommandées Aucun

Les autres informations Utilisez le piège avec précaution afin de ne pas attirer avec l'appât des espèces animales protégées (Piège à Souris - Rat-trompette) (Piège à Rats - Rat-trompette, Hérisson)et éventuellement les mettre en danger.

Les ajouts, les suppressions ou les modifications sont indiquer par * à la droite de la page.